



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## étiquetage informatif

Question écrite n° 52443

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de préciser l'origine des oeufs destinés à la consommation humaine. La Commission européenne a demandé à ce que soit mise en place, dès janvier 2001, une mention obligatoire du mode d'élevage sur les oeufs et leur emballage. Actuellement non obligatoire, cette labellisation répond à un souci de transparence et de sécurité sanitaire mis en avant par les consommateurs. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens.

### Texte de la réponse

La Commission européenne a présenté, le 6 septembre dernier, une proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 1907/90 relatif aux normes de commercialisation des oeufs. Cette proposition découle des nouvelles dispositions établies par la directive 1999/74 CE relative à la protection des poules pondeuses. Elle concerne l'obligation d'indiquer le mode d'élevage sur les oeufs et leurs emballages, afin d'assurer le libre choix au consommateur entre les différentes catégories d'oeufs selon le mode de production. Le Gouvernement a souhaité que cette proposition s'accompagne de la mise en place d'un système de traçabilité afin de garantir la fiabilité des contrôles, ainsi que d'exigences comparables à l'encontre des marchandises importées de pays tiers. C'est pourquoi la présidence française a proposé un compromis visant à obtenir la mise en place d'un étiquetage permettant la traçabilité des produits, y compris pour les produits importés, mais dans un délai compatible avec l'adaptation des éleveurs à la nouvelle directive relative au bien-être des poules pondeuses. Ce compromis vient d'être adopté par l'Union européenne. Il permettra à la filière de s'adapter aux nouvelles modalités d'élevage, respectueuses du bien-être animal.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52443

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2000, page 5836

**Réponse publiée le :** 5 février 2001, page 777